MAP/AECK

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2026 – 766 DU 10 NOVEMBRE 2026

portant ratification, de l'Accord instituant la Facilité africaine de Soutien juridique.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;

vu loi n° 2026-17 du 10 novembre 2026 portant autorisation de ratification de l'Accord instituant la Facilité africaine de Soutien juridique ;

vu la décision portant proclamation, le 23 avril 2026 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 12 avril 2026 ;

vu le décret n° 2026-314 du 24 mai 2026 portant composition du Gouvernement,

DÉCRÈTE

Article premier

Est ratifié, l'Accord instituant la Facilité africaine de Soutien juridique, dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2

Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 10 novembre 2026

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Romuald WADAGNI

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

Yvon DETCHENOU

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Aristide MEDENOU

AMPLIATIONS : PR 1 ; AN 1 ; CC 1 ; CS 1 ; CES 1 ; C.COM 1 ; HAAC 1 ; HCJ 1 ; MINISTÈRES 24 ; SGG 2 ; JORB 1.